Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260505-2026_38-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

Pleumeleuc

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	23
Représentés	:	4
Votants	:	27

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
4 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 28 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 28 avril 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, *M. VALLET,* M. GROSBOIS, *M. VALET,* M. PERRIGAULT, *Mme CHERRUET,* Mme YOUBOU, *Mme POIRIER* DEMEURÉ, M. GUINARD, M. ARNAUD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
M. RAMIREZ donne pouvoir à M. FOUVILLE
Mme JOURDY donne pouvoir à Mme COTTIER
Mme MARET donne pouvoir à Mme TOULOUSE
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ

Monsieur HEUZE a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-38- Institutions- Constitution de la commission d'appels d'offres

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance collégiale obligatoire pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, chargée d'intervenir dans les procédures de passation des marchés publics.
Elle a pour mission principale d'examiner les candidatures et les offres reçues dans le cadre des procédures formalisées, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures.

La Commission d'Appel d'Offres constitue ainsi une garantie essentielle de transparence et de sécurité juridique dans la passation des marchés publics. Elle contribue également à assurer une bonne utilisation des deniers publics, en veillant à la mise en concurrence effective des opérateurs économiques.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1414-2 et L 1411-5
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260505-2026_38-DE

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

- *Philippe RAMIREZ*
- *Anne-Sophie PATRU*
- *André MENGUY*
- *Arnaud ANTOINE*
- *Yvan GROSBOIS*

Sont candidats au poste de suppléant :

- *Agathe POIRIER* DEMEURÉ
- *Xavier VALET*
- *Margaux BERTHOUX*
- *Marie BEBIN*
- *Julie JOALLAND*

Sont ainsi déclarés élus :
MM. & Mmes Philippe RAMIREZ, Anne-Sophie PATRU, André MENGUY, Arnaud ANTOINE, Yvan GROSBOIS membres titulaires
MM. & Mmes Agathe POIRIER DEMEURÉ***, Xavier VALET, Margaux BERTHOUX, Marie BEBIN, Julie JOALLAND membres suppléants, pour faire partie, avec l'autorité habilitée à signer les marchés publics passés par la commune, Président, de la commission d'appel d'offres***

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Michel HEUZE

Le Maire,
Yannick FOUVILLE